

Lettre d'info du réseau Natura 2000



DOSSIER AGRICULTURE

Juin-Juillet 2023

Parc naturel régional du  Morvan



Edito : Bilan des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)



Quel printemps pour notre équipe Natura 2000 et pour les autres salariés du Parc Naturel régional du Morvan qui leur ont prêté renfort !

La nouvelle Politique Agricole Commune 2023-2027, prévoit des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Ces mesures sont des aides optionnelles proposées aux agriculteurs en échange de pratiques vertueuses pour l'environnement (biodiversité et qualité des eaux).

Elles sont l'aboutissement d'un long processus d'élaboration piloté depuis 3 ans par l'Etat et la Région, avec les représentants de l'agriculture et de l'environnement. Le Parc naturel régional du Morvan porte depuis longtemps un PAEC qui a déjà permis d'apporter près de 15 M€ d'aides aux agriculteurs du Morvan entre 2014 et 2022. Cette fois encore, le PNR du Morvan a été très actif pour aller chercher cet argent de la PAC au bénéfice de nos agriculteurs et de notre environnement, et ce sont plus de 15 M€ que nous avons obtenus pour la période 2023-2027. C'est le plus gros PAEC de Bourgogne-Franche-Comté !

La dernière étape était la réalisation d'un diagnostic dans chaque exploitation candidate et il fallait que tout soit réalisé entre janvier et mai. Cette période était attendue par les agriculteurs qui voulaient s'engager pour les 5 prochaines années. Elle fut intense pour les salariés du Parc, mais tellement enrichissante et constructive grâce aux échanges entamés durant ces semaines. Ce sont ainsi plus de 450 exploitations réparties sur les 133 communes du Parc et 27 communes hors Parc qui ont été auditées.

J'adresse un grand merci à tous nos salariés qui se sont mobilisés pour cette opération de la plus grande importance pour notre territoire et je leur souhaite de bonnes vacances estivales bien méritées !

Sylvain MATHIEU,
Président du Parc naturel régional du Morvan

Les rendez-vous Natura du 3^e trimestre 2023

La page 5 de cette lettre d'info présente une sélection d'animations proposées par l'équipe Natura 2000 durant la saison estivale. Retrouvez toutes les dates des sorties et animations proposées par le Parc du Morvan sur www.parc dumorvan.org et dans le livret « Les RDV du Parc », en téléchargement sur nos sites.

Les inscriptions sont obligatoires au 03 86 78 79 57 ou à contact@parc dumorvan.org.

Perdu dans les termes techniques ? Un [glossaire](#) est disponible en page 3.

La campagne des MAEC se finit, premier bilan

La campagne des MAEC a bien occupé le Parc naturel régional du Morvan ces derniers mois. Portée par l'équipe Natura 2000 du Parc et complétée par Léa Perrelle, Hélène Garraud, Laure Jouglard, Alexis Trimoulinard et Coralie Jean--Abauzit. Elle a pour but d'aider les agriculteurs et agricultrices à s'engager pour la biodiversité à travers plusieurs mesures. Comment a-t-elle commencé ? Quelles sont ces mesures ? Quels sont les bienfaits attendus pour l'environnement ?

La genèse de la campagne MAEC 2023 commence en septembre 2022

Le Parc naturel régional du Morvan a déposé après plusieurs mois de concertation un [projet agro-environnemental et climatique \(PAEC\)](#) concernant l'ensemble de son territoire, les sites Natura 2000 qu'il anime et le territoire d'Opération Grand Site de Vézelay, soit 163 communes. Cet ambitieux projet, tant par ses aspects environnementaux que par son ampleur, a été doté d'un budget de plus de 3 millions d'euros annuels provenant des fonds européens et de l'État de la [Politique Agricole Commune \(PAC\)](#).

De janvier à la fin mai 2023, la visite des exploitations a mené grand train

L'équipe [MAEC](#) s'est entretenue avec chacune des exploitations candidates pour évaluer leur éligibilité, expertiser les parcelles et conseiller au mieux les agriculteurs et agricultrices. Cela a représenté un travail très important qui a occupé jusqu'à 8 personnes ces derniers mois.

Et à présent ?

Il reste 3 mois à l'équipe [MAEC](#) pour vérifier les dossiers et les transmettre aux services de l'État qui auront à charge de les instruire et les mettre au paiement.



Prairie éligible à la mesure « systèmes herbagers et pastoraux », une parcelle à bonne diversité floristique

A quoi servent les différentes mesures ?

Les différentes mesures définies par le ministère de l'Agriculture ont été choisies pour préserver la biodiversité typique du Morvan tout en correspondant aux principales pratiques agricoles du territoire.

L'élevage extensif est l'une des principales activités agricoles du Morvan, et les prairies naturelles sont l'un des enjeux environnementaux majeur du Morvan. Leur diversité floristique et leur typicité potentielle sont directement liées au degré d'intensification des pratiques.

Les [MAEC](#), en incitant à conserver des pratiques extensives sur une portion des prairies permanentes, aident les agricultrices et agriculteurs à préserver l'équilibre entre les objectifs de production et d'environnement.

Quelles sont les mesures proposées ?

1. « systèmes herbagers et pastoraux »

La mesure « systèmes herbagers et pastoraux » engage une exploitation à respecter un nombre d'animaux relativement bas sur ses prairies permanentes, garant du caractère extensif de la ferme. Elle est également connue sous le nom de la mesure « petites fleurs », car en cas de contrôle l'inspecteur devra chercher 4 plantes représentatives du Morvan sur la parcelle, témoin des pratiques et de la richesse écologique.



Prairie éligible à la mesure « maintien à l'ouverture des milieux », au premier plan : la lutte contre les ronciers est aidée par la mesure

2. « maintien de l'ouverture des milieux »

La mesure « maintien de l'ouverture des milieux » cible plus particulièrement les prairies qui ont une forte dynamique d'enfrichement.

Elles ont souvent de fortes contraintes naturelles (pente, enrochement, accès difficile) qui rendent leur utilisation compliquée et leur abandon courant avec pour conséquences : la disparition de ces milieux particuliers, la fermeture du paysage et la fragilisation de l'agriculture.

Cette mesure est un soutien aux exploitations qui maintiennent ces parcelles ouvertes avec des méthodes non-chimiques (broyage, pâturage) et préservent ainsi la biodiversité de ces zones.

3. « préservation des milieux humides »

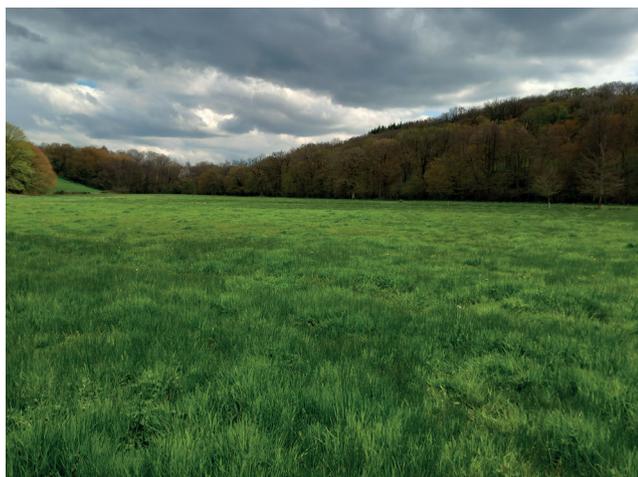
Les milieux humides concernés par les MAEC sont des prairies en bord de cours d'eau en fond de vallée, inondées en hiver et souvent paratourbeuses. Difficiles à exploiter, elles n'offrent pas de foin d'une grande valeur agronomique pour les exploitations, néanmoins en cas d'été sec ces prairies restent fraîches et produisent une pousse d'herbe en continu.

La mesure « préservation des milieux humides » est plus exigeante que la mesure « systèmes herbagers et pastoraux ».

D'une part, elle interdit tout intrant sur la parcelle, afin d'éviter une dégradation de la biodiversité exceptionnelle de ces milieux. La zone humide joue un rôle de régulation du débit du cours d'eau essentiel, notamment l'été.

Elle interdit également le pâturage en hiver, pour éviter le piétinement au moment où les sols sont les plus fragiles et favoriser le bon développement de la parcelle.

Ces milieux, de plus en plus rares (64% des zones humides mondiales ont disparu sous la pression anthropique depuis 1900), sont également les meilleurs puits de carbone, il est important de les préserver.



Prairie éligible à la mesure « préservation des milieux humides » avec ses joncs au premier plan

4. « Ripisylve »

Le Morvan est une tête de bassin versant parcouru par un dense chevelu de cours d'eau. La présence de ripisylves et leur maintien permet de conserver de l'eau de bonne qualité et des écosystèmes aquatiques riches. Le système racinaire des arbres conforte la solidité de la berge, empêche l'érosion, apporte une diversité d'habitats et favorise les sous-berges, des micro-habitats très recherchés par la faune aquatique. En outre, l'ombre des feuillages limite le réchauffement de l'eau et son évaporation tandis que la présence des arbres limite le piétinement des berges et l'apport excessif de sédiments fins qui dégradent la qualité de l'eau.

La mesure « ripisylve » demande à l'agriculteur d'avoir un rideau d'arbres de taille conséquente le long d'un cours d'eau, et de les entretenir de façon douce.



Prairie éligible à la mesure « ripisylve », un rideau d'arbres bien développé le long d'un cours d'eau

GLOSSAIRE

Intrant : la totalité des produits non naturels, que l'on ne trouve pas dans les sols, et qui sont ajoutés manuellement dans le but d'optimiser la qualité et le rendement de la culture

MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques, mesures permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition

PAEC : Projet agro-environnemental et climatique, projet constituant le cadre législatif et institutionnel obligatoire pour mettre en place des MAEC

PAC : Politique agricole commune politique, mise en œuvre par l'Union européenne dans le but de développer et soutenir les agricultures des États membres.

PAT : Projet Alimentaire Territorial, groupement au sein d'une structure (ici une communauté de communes) dont l'objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, établissement public qui a vocation à constituer un outil collaboratif à la disposition des territoires situés hors métropoles, ruraux ou non

Ripisylve : structure arborée linéaire de bord de cours d'eau composée d'arbres, arbustes, arbrisseaux et de végétations herbacées

Les MAEC « captage » sur le bassin-versant de la Cure

Notre collègue Laure Jouglard a porté de son côté un PAEC répondant aux enjeux « eau » sur le bassin-versant au nord d'Avallon

Plusieurs captages du nord du territoire présentent une qualité d'eau altérée par les nitrates et produits phytosanitaires, notamment utilisés dans les exploitations agricoles.

L'objectif du PAEC est d'améliorer la qualité d'eau, en diminuant la pression azotée et phytosanitaire. Les agriculteurs et agricultrices qui souhaitent s'engager dans ces changements de pratiques peuvent contractualiser une MAEC pour 5 ans.

Le PAEC de 2023 succède à ceux de 2017 et 2018 qui arrivaient à échéance.

Le territoire concerné en 2023 couvre les Bassins d'Alimentation de Captages des sources de Riou (Annay la Cote), Saint Fiacre (Girolles, Tharot) et de la source du Village (Domecy sur le Vault).

La mesure proposée et contractualisée s'adresse aux polyculteurs-éleveurs, afin qu'ils aient un taux minimum d'herbe sur leur surface, qu'ils raisonnent la fertilisation et qu'ils diminuent les traitements phytosanitaires.

Trois exploitations se sont engagées dans la mesure, pour une surface totale de 625 hectares. 727 000 euros sont mobilisés sur le territoire, pour 5 ans.

Au total, ce sont aujourd'hui quinze agriculteurs engagés dans des améliorations de pratiques sur les captages, pour une surface de 1517 ha.

Un nouveau PAEC sera probablement proposé l'an prochain, pour poursuivre l'action, et sur d'autres captages.

Les équipes de l'eau sont également au contact des exploitations agricoles dans le cadre de la restauration des cours d'eaux, pour avoir un meilleur accès à l'eau.

Sur les bassins versants de l'Aron, de l'Yonne amont, de la Cure et de tous leurs affluents, des actions de restauration de la ripisylve et des berges sont menées par le Parc, depuis 2013, ainsi que des actions de restauration du tracé et du fonctionnement des cours d'eau.

Il s'agit d'abord de rencontrer les exploitants qui ont des cours d'eau sur leur parcelles pour réaliser un diagnostic. L'objectif est d'identifier les besoins de restauration de la ripisylve, des berges et du tracé des cours d'eau quand ceux-ci ont été trop modifiés par l'homme et entraînent des désordres. Des préconisations sont faites lors de chaque visite, discutées avec l'exploitant, et adaptées à chaque parcelle. Le diagnostic permet de cibler les actions à mener. Parfois des travaux subventionnés peuvent être proposés, pour lesquels le propriétaire et l'exploitant doivent décider ensemble s'ils s'engagent ou non dans ces projets, qui sont portés par le Parc naturel régional du Morvan et 100 % gratuits pour eux.

Les deux grands types de travaux proposés

La restauration de la ripisylve et des berges revient à planter des arbres typiques de bord de ruisseau, à aménager de passages à gué ou des abreuvoirs asso-

cié à la pose de clôtures (électrique ou barbelé) sur les berges du ruisseau. Lorsque la ripisylve est assez développée suite aux travaux, les linéaires peuvent être éligibles à la MAEC « ripisylve ».

Pour la restauration du tracé du cours d'eau, les travaux sont adaptés à chaque situation. Il s'agit bien souvent d'améliorer l'accès à l'eau en période de sécheresse et d'éliminer les problèmes d'entretien (nécessité de curage trop régulier, déplacement du cours d'eau en crue créant des dégâts dans les parcelles, zone trop humide difficile d'exploitation au milieu du pré...).

Pour tout renseignement supplémentaire, contactez Aurore à l'accueil du Parc 03 86 78 79 00



Passage à gué empierré aménagé sur le ruisseau de la Verrerie à Montsauche

Coralie JEAN--ABAUZIT, renfort sur les MAEC et chargée de mission Pâtur'Ajuste

Coralie Jean--Abauzit est l'animatrice Pâtur'Ajuste, elle a rejoint l'équipe des MAEC pour diagnostiquer 75 exploitations entre janvier et la fin mai 2023. Nous vous présentons ses missions lorsqu'elle n'aide pas l'équipe Natura à faire des diagnostics.



Coralie Jean--Abauzit

Les visites de Coralie lui ont permis d'enrichir sa connaissance du territoire et des exploitations du Morvan, et de faire le lien entre les MAEC et son réseau Pâtur'Ajuste : identifier les parcelles difficiles à exploiter ou à biodiversité d'importance est l'objet des MAEC ; mettre en réseau les différents acteurs agricoles pour intégrer au mieux les parcelles dans l'exploitation afin de développer leur rentabilité tout en préservant leur biodiversité est l'objet du réseau Pâtur'Ajuste qu'elle anime.

Qu'est-ce que le réseau Pâtur'Ajuste ?

Pâtur'Ajuste est un réseau national créé en 2013 et composé de techniciens, d'éleveurs, et de scientifiques qui travaillent ensemble à l'intégration des végétations

naturelles dans l'alimentation des animaux. Le but du réseau est simple : faire le lien entre les agriculteurs, et se baser sur leurs connaissances et leur expérience pour réfléchir ensemble aux solutions à apporter à l'exploitation pour nourrir un troupeau de la façon la plus naturelle possible en réduisant l'artificialisation et la mécanisation.

Le réseau Pâtur'Ajuste dans le PNR du Morvan

Au PNR Morvan l'antenne locale du réseau Pâtur'Ajuste existe depuis 2019, et Coralie l'anime depuis 2022. Elle réunit agriculteurs, techniciens et chercheurs sur le pâturage en prairies naturelles et réalise des accompagnements individuels d'exploitations sur l'évolution des pratiques de pâturage. La démarche Pâtur'Ajuste évite de proposer des « recettes toutes faites » ou des solutions clé en main pour gérer son pâturage, elle vise au contraire à rendre les éleveurs autonomes dans leurs décisions en apportant des clés de compréhension des fonctionnements écologiques des végétations et du comportement alimentaire des animaux. Coralie espère, grâce au réseau d'éleveurs, valoriser la diversité des végétations naturelles du Morvan pour redonner une valeur agronomique, écologique et économique ainsi qu'une plus grande utilité à l'ensemble des parcelles des exploitations qui ont, pour l'instant, peu de valeur ajoutée.

Pour tout renseignement supplémentaire, contactez Coralie au 03 86 78 79 27.

Nos animations en sites Natura 2000

- **mercredi 05 juillet 2023 de 20h à 23h** : Balade « Nuit de la chauve-souris » à Arnay-le-Duc (21)
- **dimanche 16 juillet 2023 de 14h30 à 17h** : Balade « Natura 2000 coule de source ... tufeuse » à Fontenay près Vézelay (89)
- **samedi 22 juillet 2023 de 10h à 15h** : sortie nature en canoë au fil de l'eau à Saint-Père (89)
- **mercredi 2 août 2023 de 20h30 à 23h** : Balade « Nuit de la chauve-souris » à Brinay (58)
- **samedi 19 août 2023 de 10h à 15h** : sortie nature en canoë au fil de l'eau à Saint-Père (89)
- **ATTENTION** : toute réservation pour les sorties canoë contacter AMCK : 03 86 33 35 64

Alexis TRIMOULINARD, renfort sur les MAEC et chargé de mission pour la marque « Valeurs Parc »

Membre du pôle « économie - transitions » du Parc du Morvan avec pour mission principale de valoriser la marque « Valeurs Parc », Alexis s'est joint à l'équipe Natura 2000 pour réaliser des diagnostics sur la partie Nord Morvan. Cela lui a permis de rencontrer les exploitants et de leur présenter la marque.

Alexis Trimoulinard, chargé de mission pour la marque « Valeurs Parc »



Alexis Trimoulinard

Qu'est-ce que la marque « Valeurs Parc » ?

La marque **Valeurs Parc naturel régional** est exclusivement réservée à certains produits et services issus des Parcs naturels régionaux de France. Il s'agit d'une marque collective dont chaque Parc a la gestion, avec un pilotage de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Comment se décline la marque « Valeurs Parc » au PNR du Morvan ?

Dans le Parc du Morvan, la marque est née en 1991 pour accompagner les apiculteurs à valoriser leur production de miel. Aujourd'hui, 38 producteurs sont engagés aux côtés du Parc sur 7 axes différents dans cette démarche sur des filières dont les plus connues sont la viande bovine et ovine, le miel, les fromages et produits laitiers.

Quelles sont les valeurs de la marque « Valeurs Parc » ?

La marque s'adresse aux producteurs engagés dans une démarche de développement durable à pratiquer une agriculture raisonnée, à ne pas utiliser d'OGM, à maintenir les paysages et à préserver la biodiversité, à prendre en compte les enjeux environnementaux et le bien-être animal, ainsi qu'à perpétuer des savoir-faire artisanaux et typiques de leur territoire.

Elle permet de mettre en réseau des professionnels du Morvan d'horizons différents, d'organiser des ateliers et des groupes de travail, et de valoriser les productions via sa stratégie de promotion et communication.

Pour tout renseignement supplémentaire, contactez Alexis au 03 86 78 79 24.

Alexis travaille également avec Elsa Niveau, chargée de mission Emergence et développement de nouvelles filières agricoles territorialisées



Elsa Niveau

Elsa Niveau est la nouvelle recrue du Parc dans le pôle « économie-transitions ». Elle a rejoint l'équipe au mois de mars 2023.

Trois projets sont actuellement à l'état d'ébauche: la châtaigne, les fruits/petits fruits et les céréales locales/anciennes (seigle, petit épeautre, blé rouge du Morvan, ...).

Actuellement, Elsa rencontre tous les acteurs de ces trois filières, producteur, transformateur, revendeur final, en passant par les **PETR** (et leurs **PAT**) et les communautés de communes, afin de déterminer les besoins et les offres du territoire.

Son objectif est de pouvoir via ces futurs réseaux apporter une valeur ajoutée aux différents acteurs de ces filières.

Pour tout renseignement supplémentaire, contactez Elsa au 03 86 78 79 71.

Clap de fin pour la phase diagnostics des MAEC 2023, préparation des formations et de la campagne 2024 !

Toute l'équipe Natura 2000 et tous ceux qui nous ont aidé à mettre en place les MAEC tiennent à remercier les agriculteurs de leur accueil et de leur temps. Nous leur souhaitons une bonne récolte 2023 !

Les actions agricoles du Parc du Morvan ne se résument pas aux programmes MAEC du Parc : les travaux sur les cours d'eau, le programme Pâtur'Ajuste, la promotion de la marque Valeur Parc ou le développement de nouvelles filières sont autant d'actions complémentaires aux MAEC.

On prépare le bilan 2023, au programme : formations et évaluation du dispositif

Pour les MAEC, les travaux continuent. Natura 2000 et le groupe de travail Agriculture du Parc vont désormais construire le programme des formations (éléments obligatoires pour chaque agriculteur et agricultrice engagé) et le programme d'évaluation du dispositif.

Bientôt la campagne 2024

Dès l'automne, le Parc travaillera sur la campagne MAEC 2024. Cette seconde année a deux objectifs :

- permettre de contractualiser des fermes n'ayant pas pu être retenues en 2023 faute de budget, ou celles qui demandent une première contractualisation

- le second est la préservation d'une espèce d'oiseau nichant dans les prairies humides : le Pipit Farlouse. Pour cet enjeu, une mesure « retard de fauche » sera ajoutée au catalogue du PAEC du Morvan.



De gauche à droite : Marie Thomas, Laure Jouglard, Hélène Garraud, Léa Perrelle, Clément Garineaud, Patrice Boulongne et Justine Duret

Vignettes de gauche à droite : Camille Guet, Coralie Jean--Abauzit, Alexis Trimoulinard

L'équipe Natura 2000 du Parc naturel régional du Morvan

Vous avez un projet dans un site Natura 2000 (travaux, événement, manifestation sportive etc.) ? Vous êtes sur le point d'établir un document de planification ? Votre projet doit prendre en compte les enjeux environnementaux du site afin de concilier au mieux ces activités et la biodiversité.

Vous souhaitez valoriser votre forêt ou votre parcelle agricole ?

Vous voulez participer à une sortie nature ?

Vous êtes enseignant et souhaitez organiser une sortie avec vos étudiants / élèves ?

Pour toutes questions ou conseils, vous pouvez nous contacter :

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels et semi-naturels visant à préserver la biodiversité et les habitats dans une logique de développement durable, en tenant compte des activités socio-économiques. Ce réseau est fondé sur la concertation et l'engagement volontaire des gestionnaires et des propriétaires, privés ou publics.



Patrice BOULONGNE

- ▶ Chargé de mission Natura 2000
« Extension des sites », jusqu'au 31 décembre 2023
- ▶ patrice.boulongne@parcdumorvan.org



Marie THOMAS

- ▶ Chargée de la communication, de la sensibilisation et du suivi administratif Natura 2000
- ▶ Tel. : 03 86 78 79 85
- ▶ marie.thomas@parcdumorvan.org



Clément GARINEAUD

- ▶ Animateur de plusieurs entités se trouvant dans le sud du site « Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan »
- ▶ Tel. : 03 86 78 79 28
- ▶ clement.garineaud@parcdumorvan.org



Justine DURET

- ▶ Animatrice de plusieurs entités se trouvant dans le nord du site « Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan »
- ▶ Tel. : 03 86 78 79 82
- ▶ justine.duret@parcdumorvan.org



Camille GUET

- ▶ Animatrice du site « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan »
- ▶ Tel. : 03 86 78 79 36
- ▶ camille.guet@parcdumorvan.org

Contact

Parc naturel régional du Morvan
Maison du Parc
58230 Saint-Brisson
Tél. : 03 86 78 79 00
biodiversite@parcdumorvan.org

**Contactez-nous pour recevoir cette lettre
d'information dans votre boîte mail.**

Toutes les actualités et informations sur
Natura 2000 dans le Morvan sur :
<http://biodiversitedumorvan.n2000.fr>

Pour en savoir plus :

<http://www.parcumorvan.org>

<http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr>

